

en premier 200

ARRÊT

DU CONSEIL D'ESTAT

DU ROY,

Qui Ordonne que le Commerce du Castor demeurera libre, Et Convertit le Privilege Exclusif de la Compagnie des Indes, en un Droit qui luy sera payé à l'Entrée du Royaume, à raison de Neuf sols par livre pesant de Castor gras, & Six sols de Castor sec.

Du 16. May 1720.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCXX